

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 886 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le centre-ville et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût

AVIS PUBLIC est donné que le règlement 886 a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Varennes lors de la séance générale du 14 janvier 2019.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soit le 5 avril 2019.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement précité au bureau du soussigné sis au 175, rue Sainte-Anne, Varennes, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 8 avril 2019.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA